



Date et heure Le 18/05/2023 à 10h00

Lieux : Avenue Allal El Fassi-Hay Ryad, (Riverain de l'Institut National d'Oncologie Sidi Mohamed Ben Abdellah).

COMPTE RENDU DE VISITE DES LIEUX**CONCOURS ARCHITECTURAL****N° : 01/2023/FH2S****CONCOURS ARCHITECTURAL POUR L'ETUDE ARCHITECTURALE ET LE SUIVI DE LA CONSTRUCTION DU
SIEGE DE LA FONDATION HASSAN II POUR LA PROMOTION DES ŒUVRES SOCIALES AU PROFIT DU
PERSONNEL DU SECTEUR PUBLIC DE LA SANTE.****Objet :**

Dans le cadre du projet de construction du siège de la Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé et vu l'avis au concours architectural et la visite des lieux prévue le 18/05/2023 à 10h00. L'objet de cette visite est pour permettre aux concurrents de voir sur site l'ensemble des contraintes, pour positionner géographiquement le projet futur à réaliser, pour cerner ses qualités et bien adapter le bâtiment à la parcelle.

Conditions de réalisation :

La visite de site a été effectuée comme prévu le Jeudi 18 mai 2023 à 10h00 en présence des représentants de la Fondation Hassan II à savoir M. Hassan EL AARJANE le chef du service patrimoine et M. Mohamed EL MEKKI BENALI architecte à la fondation Hassan II. Pour les concurrents voir la liste de présence ci-jointe.

Lors du déroulement de la visite de la parcelle réservée au projet, les concurrents ont reçu sur site toutes les explications et les éclaircissements.

L'ensemble des concurrents présents ont demandé les éclaircissements et proposent le complément des informations suivantes :

-Surfaces :

Question : combien est la surface totale du terrain ?

Réponse : la surface totale du terrain est 20936,44 m², voir les plans topographiques publiés.

-Limite et surface exacte de la Parcelle du Projet :

Question : quelle est la délimitation et la surface exacte de la parcelle du projet pour projeter l'implantation de l'ouvrage ?

Réponse : la surface exacte de la parcelle du projet est de 5000 m², et la délimitation est bien indiquée à la page 3 sur le document Programme du concours architectural.

-Les accès :

Question : Combien d'accès sont prévus sur le site ?

Réponse : un seul accès, c'est celui existant sur site, comme indiqué sur les documents publiés.

-Prolongation du délai :

Question/Proposition : Proposition de prolongement du délai de dépôt de 07 à 18 jours.

Réponse : Cette prolongation n'est pas justifiée, le délai reste le même.

-Augmentation des primes :

Question/Proposition : Proposition d'augmentation des primes, plus 10.000 dh pour chaque classement.

Réponse : les montants des primes restent les mêmes, comme indiqué sur les documents publiés.